

Diplômes d'établissement

Diplôme de langue et civilisation hébraïques et juives
Certificat de langue et civilisation judéo-espagnoles
Certificat de langue et civilisation yiddish
Certificat de langue judéo-arabe

2025-2026

Brochure non contractuelle, à jour au 6 septembre 2025.
Des modifications sont susceptibles d'intervenir à la rentrée.



Moshe Vorobeichic, dit Moï Ver (1904, Vilnius, Empire russe, actuelle Lituanie - 1995, Safed, Israël)
Affiche pour la Histadrout (le grand syndicat des travailleurs juifs créé en 1920 à Haïfa), 1941.

Impression photomécanique. 80 × 50 cm.

Yossi Raviv-Moi Ver Archive.

© Yossi Raviv-Moi Ver Archive.

Photo © Elad Sarig.

Sommaire

Présentation générale	3
L'HEBREU, LE YIDDISH, LE JUDEO-ESPAGNOL, LE JUDEO-ARABE.....	3
LEUR ENSEIGNEMENT A L'INALCO	3
L'équipe enseignante	4
Informations pratiques	5
LIEU D'ENSEIGNEMENT.....	5
INSCRIPTION ADMINISTRATIVE.....	5
INSCRIPTION PEDAGOGIQUE.....	5
SECRETARIAT PEDAGOGIQUE.....	5
AUTRES LIENS UTILES	6
CALENDRIER UNIVERSITAIRE.....	6
Présentation du cursus	7
PRINCIPES GENERAUX DE LA SCOLARITE.....	7
CONTROLE DES CONNAISSANCES.....	7
DIPLOME DE LANGUES ET CIVILISATIONS HEBRAÏQUES ET JUIVES	9
DIPLOME DE COMPETENCES AVANCEES EN LANGUES JUIVES.....	ERREUR ! SIGNET NON DEFINI.
Organisation de la scolarité	11
DLC 1 : 36 ECTS.....	11
DLC 2 : 36 ECTS.....	11
DLC 3 : 36 ECTS.....	11
DLC 4 : 32 ECTS.....	11
CERTIFICAT DE LANGUE ET CIVILISATION (CLC) YIDDISH : 30 ECTS	12
CERTIFICAT DE LANGUE ET CIVILISATION JUDEO-ESPAGNOLES : 30 ECTS.....	12
CERTIFICAT DE LANGUE (CL) JUDEO-ARABE : 20 ECTS	12

Présentation générale

L'hébreu, le yiddish, le judéo-espagnol, le judéo-arabe

Plusieurs langues sont enseignées au Département « Études hébraïques et juives » : l'hébreu dans toute sa richesse historique – moderne, médiéval, rabbinique et biblique – ainsi que le yiddish, le judéo-espagnol et le judéo-arabe.

L'hébreu moderne est la langue officielle de l'État d'Israël. Elle est une langue vernaculaire provenant des formes écrites utilisées de l'Antiquité à la Haskala du XIX^e siècle. Aujourd'hui on estime que le nombre de ses locuteurs s'élève à 8 millions.

Le judéo-espagnol enseigné à l'INALCO (parfois appelé aussi *ladino*) est la langue des descendants des Juifs expulsés d'Espagne en 1492. Cette langue s'est imposée, dès le XVII^e siècle, à l'ensemble des communautés juives vivant en Grèce, Turquie, Albanie, Bulgarie, pays de l'ex-Yougoslavie, allant jusqu'au Caire et à Jérusalem.

Le judéo-arabe est le parler arabe des communautés juives vivant dans l'Orient arabo-ophone et en Afrique du Nord. Attesté depuis le Moyen Âge, il représente un parler vernaculaire qui partage un certain nombre de traits linguistiques avec les autres langues juives. Il ne constitue pas pour autant un parler unique mais prend la forme d'usages dialectaux aussi divers que ceux qui caractérisent les parlers arabes. On le retrouve du Maroc à l'Irak en passant par la Libye et le Yémen.

Le yiddish, langue que ses principaux historiens font naître vers le X^e siècle dans ce qui est maintenant la Lorraine, a connu depuis une présence irrégulière sur le territoire de la France. Sa variante occidentale a été parlée sans discontinuer en Alsace jusqu'aux années 1970 ; la variante orientale, propre aux Juifs d'Europe de l'Est, a été importée en France par les immigrés juifs entre la fin du XIX^e siècle et les années 1980, et cela malgré la Shoah. En Europe, on a parlé, écrit et imprimé en yiddish entre le XVI^e et le XX^e siècle sur un très vaste territoire, avec des centres particulièrement importants en Pologne, Ukraine, Lituanie et Roumanie. Les vagues migratoires des XIX^e et XX^e siècles l'ont porté aux quatre coins du monde, notamment aux Amériques, en Europe occidentale et en Palestine/Israël.

Leur enseignement à l'INALCO

Dans le cadre d'une tradition qui remonte à 1936, date à laquelle l'hébreu a commencé à être enseigné à l'INALCO, le département d'études hébraïques et juives est le seul en France à proposer un parcours complet comportant :

1. Une formation en hébreu portant sur tous les registres de la langue (hébreu biblique, rabbinique, médiéval et moderne) ;
2. Une formation en langues juives (yiddish, judéo-espagnol et judéo-arabe) ;
3. Une formation disciplinaire dans le domaine des études hébraïques et juives, avec une attention particulière à l'anthropologie, au droit, à l'histoire, à la linguistique, à la littérature, à la philologie et à la philosophie.

L'équipe enseignante

Leslie Alloun Yana	R	leslie.alloun@inalco.fr	Hébreu (langue)
Gabrielle Atlan	MCF	gabrielle.atlan@inalco.fr	Hébreu (langue) et droit hébraïque
Arnaud Bikard (directeur adjoint)	MCF	arnaud.bikard@inalco.fr	Yiddish (langue, littérature et civilisation)
Elisa Carandina	PU	elisa.carandina@inalco.fr	Littérature hébraïque moderne et contemporaine
Rina Cohen-Muller	MCF	rina.cohenmuller@inalco.fr	Histoire contemporaine
Hagai Eytan	L	hagay.eytan@inalco.fr	Hébreu (langue)
Alessandro Guetta (directeur)	PU	alessandro.guetta@inalco.fr	Philosophie et pensée juives
Zeljko Jovanovic	MCF	zeljko.jovanovic@inalco.fr	Judéo-espagnol (langue, littérature et civilisation)
Simon Perego	MCF	simon.perego@inalco.fr	Histoire contemporaine
Yohann Taïeb	CC	yohann.taieb@inalco.fr	Judéo-arabe (langue, littérature et civilisation)
Joseph Tedghi	PU	joseph.tedghi@inalco.fr	Langue et littérature hébraïques ; judéo-arabe
Madalina Vartejanu-Joubert	PU	madalina.vartejanu-joubert@inalco.fr	Histoire et littérature anciennes ; anthropologie
Il-Il Yatziv-Malibert	PU	ilil-yatziv.malibert@inalco.fr	Linguistique hébraïque

CC : chargé de cours / L : lecteur / MCF : maître de conférences / PU : professeur des Universités / R : répétiteur

Informations pratiques

Lieu d'enseignement

Institut national des langues et civilisations orientales (INALCO)
65 rue des Grands Moulins, 75013 Paris
Tél. +33 (0)1 81 70 10 00.
<https://www.inalco.fr>

Accès :

Métro ligne 14 ou RER C, station « Bibliothèque François Mitterrand »
Bus 89 et 62, arrêt « Bibliothèque-Rue Mann »
Tram 3a, arrêt « Avenue de France »

Inscription administrative

Les modalités et le calendrier des inscriptions sont consultables à l'adresse ci-dessous :
<https://www.inalco.fr/inscriptions-administratives>

Les demandes de dérogation pour une inscription hors délai sont à adresser à la direction du département.

Inscription pédagogique

Obligatoire pour assister aux cours et se présenter aux examens, l'inscription pédagogique consiste à déclarer les cours que vous comptez suivre (même s'ils sont obligatoires). Elle se fait en ligne une fois l'inscription administrative validée. Voir la procédure détaillée sur le site de l'INALCO :
<https://www.inalco.fr/inscriptions-pedagogiques>

Secrétariat pédagogique

Le secrétariat pédagogique gère les inscriptions pédagogiques, les notes, les demandes de dispense d'assiduité et de validation d'acquis (il ne s'occupe pas des inscriptions administratives).

Le secrétariat pédagogique gère les inscriptions pédagogiques, les notes, les demandes de dispense d'assiduité et de validation d'acquis (il ne s'occupe pas des inscriptions administratives).

Pour contacter le département d'études hébraïques et juives :
secretariat.hebreu@inalco.fr

Pour contacter la direction du département :
direction-etudes-hebraiques-juives@inalco.fr

Autres liens utiles

Département :

<https://www.inalco.fr/langues/hebreu>

Brochures pédagogiques :

<https://www.inalco.fr/licences-llcer-brochures>

Emplois du temps :

<https://planning.inalco.fr>

Planning des examens :

<https://www.inalco.fr/examens>

Plateforme pédagogique Moodle :

<https://moodle.inalco.fr>

Espace numérique de travail (ENT), qui vous permet notamment de prendre connaissance de vos notes après chaque session d'examens :

<https://ent.inalco.fr>

Bourses et aides diverses :

<https://www.inalco.fr/bourses-et-aides-sociales>

Bibliothèque universitaire des langues et civilisations (BULAC) :

<https://www.bulac.fr>

Calendrier universitaire

Le calendrier de l'année universitaire :

<https://www.inalco.fr/calendrier-universitaire>

Réunion de rentrée du département d'études hébraïques et juives :

9 septembre 2025, 10h-12h, salle 5.18.

<https://www.inalco.fr/rentree2025>

Présentation du cursus

L'INALCO propose deux types de cursus : d'une part, les **diplômes nationaux** (Licence et Master) et les **diplômes d'établissement**.

La présente brochure présente les diplômes d'établissement proposés par le département d'études hébraïques et juives : le diplôme de langue et civilisation hébraïques et juives (sur 4 ans), les certificats de langue et civilisation judéo-espagnoles et yiddish (sur 2 ans) et le certificat de langue judéo-arabe (sur 2 ans).

Principes généraux de la scolarité

Les principes généraux de la scolarité sont votés chaque année par le Conseil des formations et de la vie étudiante et le Conseil d'administration de l'INALCO, conformément au Code de l'éducation.

Les modalités détaillées du contrôle des connaissances, et la Charte des examens notamment, s'imposent à tous les étudiants de l'Inalco et sont consultables sur le site de l'Inalco. Les étudiants doivent en prendre connaissance attentivement :

<http://www.inalco.fr/formations/emplois-temps-examens/reglements-chartes>

L'année est divisée en **deux semestres**, comprenant chacun 12 semaines de cours.

Les enseignements sont organisés en **éléments constitutifs (EC)**, regroupés en **unités d'enseignement (UE)**. Un EC correspond à un cours semestriel, identifié par un intitulé et un code alphanumérique. Le code de chaque EC commence par trois lettres indiquant la langue ou le parcours (par exemple HEB pour le département d'études hébraïques et juives), suivies d'une lettre indiquant si le cours a lieu au premier semestre (A) ou au second (B), puis d'un chiffre qui indique le niveau à partir duquel cet EC peut être choisi. Une UE est un bloc qui regroupe plusieurs EC et possède également un code spécifique.

Chaque semestre ou année validé(e) dans le cadre d'un diplôme d'établissement donne droit à un certain nombre de crédits européens, dits **ECTS** (European Credit Transfer System) : 18 ECTS pour un semestre validé, 36 pour une année validée. Une fois obtenus, ces crédits sont acquis sans limitation de durée.

Des **passerelles** sont possibles entre la licence et les diplômes d'établissement.

Contrôle des connaissances

Le contrôle des connaissances se fait par défaut en **contrôle continu**, et l'**assiduité aux cours** est de rigueur (les étudiants ne pourront pas avoir plus de 3 absences injustifiées par cours semestriel, sous peine d'être envoyés à la session de rattrapages).

L'étudiant peut cependant faire au moment des inscriptions pédagogiques une demande de **dispense d'assiduité** aux cours et de dérogation au contrôle continu, dûment motivée, et accompagnée de justificatifs avant la date limite fixée chaque année. Un formulaire, disponible sur le site, doit être imprimé et la demande doit être remplie avant la date indiquée sur ledit formulaire. Si la dispense est accordée, l'enseignement sera validé en **contrôle terminal**

(un examen en fin de semestre pour chaque EC). Cette demande est semestrielle et s'effectue après la rentrée, lors de l'inscription pédagogique obligatoire auprès du secrétariat. N.B. : une dispense d'assiduité ne peut pas être attribuée aux étudiants boursiers.

Rappel : Il n'est pas possible de changer de régime d'inscription (contrôle continu ou contrôle terminal) en cours de semestre (sauf dérogation).

Une session d'examen est organisée à la fin de chaque semestre. Attention : les étudiants ayant validé un cours au contrôle continu intégral (CCI) ne passent pas l'examen terminal du semestre, à la différence du contrôle continu classique.

Les étudiants ayant échoué au contrôle continu ou à la première session d'examens peuvent se présenter à la **session de rattrapage** organisée pour les deux semestres à la fin de l'année universitaire.

Il est également possible de demander une **validation d'acquis (VAC)** pour des enseignements validés antérieurement dans d'autres établissements. Les demandes de VAC sont annuelles (une seule demande en début d'année pour les premiers et seconds semestres) et s'effectuent après la rentrée, lors de l'inscription pédagogique obligatoire auprès du secrétariat.

Modalités de validation et de compensation :

- Les notes obtenues aux EC d'une même UE se compensent entre elles :
- Une UE est validée si la moyenne des notes des EC qui la composent est supérieure ou égale à 10.
- Il y a également compensation entre les notes des UE d'un même semestre, sous réserve d'avoir obtenu la note minimale de 8 à chacune des UE.
- De même, il y a compensation entre les deux semestres d'une même année, à condition que la moyenne de chaque semestre soit supérieure ou égale à 8. Les étudiants qui n'ont pas validé leur semestre peuvent se présenter au rattrapage.
- Il n'y a pas de compensation entre années.
- En cas d'absence injustifiée à une épreuve, aucune moyenne ne peut être calculée pour l'UE correspondante ni pour le semestre, et les règles de compensation ne peuvent pas s'appliquer. L'étudiant est alors défaillant.

Les modalités détaillées du contrôle des connaissances sont consultables sur le site de l'INALCO. Les étudiants sont vivement encouragés à lire attentivement ce document : <http://www.inalco.fr/formations/emplois-temps-examens/reglements-chartes>

Lexique du relevé de notes

- ABI : Absence injustifiée.
- ABJ : Absence justifiée.
- ADM : Admis.
- AJ : Ajourné.
- DEF : Défaillant (la moyenne n'a pas pu être calculée car l'étudiant ne s'est pas présenté à certaines épreuves).
- AJAC : Ajourné autorisé à continuer.

Pour un passage conditionnel en deuxième année, les deux conditions suivantes sont cumulatives. Il faut :

- Avoir validé un semestre de première année.
- Avoir obtenu une moyenne minimum de 8 sur 20 au semestre de première année non validé.

Pour un passage conditionnel en troisième année, les trois conditions suivantes sont cumulatives. Il faut :

- Avoir validé la première année.
- Avoir validé un semestre de deuxième année.
- Avoir obtenu une moyenne minimum de 8 sur 20 au semestre de deuxième année non validé.

Diplôme de langues et civilisations hébraïques et juives

Dispensé uniquement en présentiel, le diplôme de langue et civilisation (DLC) hébraïques et juives l'INALCO garantit une solide formation à la fois en langues et en civilisation juives. L'hébreu est étudié dans son contexte historique et géographique en portant une attention toute particulière à la manière dont l'hébreu moderne a sédimenté les différentes strates chronologiques qui le précèdent.

Aucune connaissance préalable de la langue n'est requise.

Les objectifs de la formation sont :

- L'acquisition des compétences suivantes en matière d'utilisation de la langue : communication orale et écrite en hébreu moderne, traduction de tous types de documents et textes rédigés en hébreu, communication orale et écrite en yiddish, judéo-espagnol ou judéo-arabe.
- L'acquisition de connaissances approfondies dans différentes disciplines liées aux études juives : anthropologie, droit, histoire, linguistique, littérature, philologie et philosophie. Les disciplines mentionnées sont abordées dans l'étendue spatio-temporelle qui caractérise ce domaine d'étude, dans l'esprit de sensibiliser les étudiants à la variété de ce que l'on appelle communément les « mondes et cultures juives ».

Le diplôme de langues et civilisations hébraïques et juives est réparti sur [quatre années](#) (DLC1, DLC2, DLC3 et DLC4) :

- Le contenu des DLC1, DLC2 et DLC3 reprend les fondamentaux de langue et de civilisation des trois années de la Licence LLCER d'hébreu. Il s'agit donc d'une formation très complète en langues et civilisations hébraïques et juives qui ne diffère de la Licence que par la charge de cours plus légère et par l'absence d'un certain nombre de cours transversaux ou d'approfondissement.
- Le DLC4 s'adresse à des étudiants qui souhaitent poursuivre l'apprentissage de l'hébreu et des cultures juives selon les méthodes pratiquées à l'INALCO au niveau master, sans pour autant s'engager dans la voie de la recherche ou de la profession-

nalisation qu'ouvre l'inscription en master LLCER. Il s'adresse aux titulaires de la Licence ou du DLC3 d'hébreu de l'INALCO et aux titulaires d'un diplôme de type Bac+3 pouvant justifier d'un niveau d'hébreu équivalent à celui attendu à l'issue de la Licence de l'INALCO. N.B. : l'admission en DLC4 est soumise à l'approbation de l'équipe enseignante après examen du dossier de l'étudiant.

Certificats en langues juives

Le département d'études hébraïques et juives propose aussi trois certificats :

- Un certificat de langue et civilisation (CLC) judéo-espagnoles (2 niveaux), enseignant référent : Arnaud Bikard.
- Un certificat de langue et civilisation (CLC) yiddish (2 niveaux), enseignant référent : Zeljko Jovanovic.
- Un certificat de langue (CL) judéo-arabe (2 niveaux), enseignant référent : Joseph Tedghi.

Ces certificats se déploient sur deux ans (CLC1 et CLC2 ; CL1 et CL2) et sont destinés aux personnes qui souhaitent obtenir une formation universitaire approfondie dans trois langues juives (en dehors de l'hébreu) : le judéo-arabe, le judéo-espagnol ou le yiddish.

Dans les certificats de langue et civilisation (judéo-espagnol et yiddish), il s'agit non seulement d'obtenir de solides fondations en langue, mais aussi d'apprendre à connaître les périodes de l'histoire juive qui ont le plus directement façonné les populations locutrices.

Organisation de la scolarité

DLC1 : 36 ECTS

En DLC1, les étudiants ont accès aux enseignements de L1. Ils suivent tous les cours de l'**UE1** et choisissent un cours dans l'**UE2** ou l'**UE3**.

N.B. : pour la liste et le descriptif des cours, se référer à la brochure de la licence LLCER disponible en ligne.

N.B. : l'UE1 est organisée en deux parcours suivant le niveau initial de connaissance de l'hébreu (un test de langue sera organisé au tout début du semestre) :

- Le parcours **grands débutants** s'adresse aux inscrits qui n'ont pas le niveau d'hébreu exigé au baccalauréat. Les étudiants suivent les trois cours du parcours grands débutants et les deux cours du tronc commun.
- Le parcours **faux débutants** s'adresse aux inscrits qui ont déjà une connaissance de l'hébreu mais ont besoin de systématiser et de stabiliser leur bagage grammatical. Les étudiants suivent les deux cours du parcours faux débutants et les deux cours de tronc commun.

DLC2 : 36 ECTS

En DLC2, les étudiants ont accès aux enseignements de L2. Ils suivent tous les cours de l'**UE1** et choisissent deux cours dans l'**UE2** et/ou l'**UE3**.

N.B. : pour la liste et le descriptif des cours, se référer à la brochure de la licence LLCER disponible en ligne.

DLC3 : 36 ECTS

En DLC3, les étudiants ont accès aux enseignements de L3. Ils suivent tous les cours de l'**UE1** et choisissent trois cours dans l'**UE2** et/ou l'**UE3**.

N.B. : pour la liste et le descriptif des cours, se référer à la brochure de la licence LLCER disponible en ligne.

DLC4 : 32 ECTS

En DLC4, les étudiants ont accès aux enseignements de master. Ils suivent les cours de l'UE1 moderne dans l'**UE1** et choisissent deux cours dans l'**UE2** et ou l'**UE3**.

N.B. : Pour la liste et le descriptif des cours, se référer à la brochure du master LLCER disponible en ligne.

Certificat de langue et civilisation (CLC) yiddish : 30 ECTS

CLC1 – PREMIÈRE ANNÉE (15 ECTS)		
1^{er} semestre		
HEBA136a	Yiddish 1 (langue et civilisation)	2h
2^e semestre		
HEBB136a	Yiddish 2 (langue et civilisation)	2h
HEBB236f	Histoire des Juifs en Pologne et en Russie du XVIIIe au XXe siècle	2h

CLC2 – DEUXIÈME ANNÉE (15 ECTS)		
1^{er} semestre		
HEBA236a	Yiddish 3 (langue et civilisation)	2h
2^e semestre		
HEBB236a	Yiddish 4 (langue et civilisation)	2h
HEBB326a	Littératures juives dans un contexte mondialisé	1h30

Certificat de langue et civilisation judéo-espagnoles : 30 ECTS

CLC1 – PREMIÈRE ANNÉE (15 ECTS)		
1^{er} semestre		
HEBA136b	Judéo-espagnol/ladino 1 (langue et civilisation)	2h
2^e semestre		
HEBB136b	Judéo-espagnol/ladino 1 (langue et civilisation)	2h
HEBB236f	Histoire des Juifs ibériques : coexistence, expulsion et conversion	2h

CLC2 – DEUXIÈME ANNÉE (15 ECTS)		
1^{er} semestre		
HEBA236b	Judéo-espagnol/ladino 3 (langue et civilisation)	2h
HEBA426c	Les Juifs séfarades : histoire, culture, langue	2h
2^e semestre		
HEBB236b	Judéo-espagnol/ladino 4 (langue et civilisation)	2h

Certificat de langue (CL) judéo-arabe : 20 ECTS

CL1 – PREMIÈRE ANNÉE (10 ECTS)		
1^{er} semestre		
HEBA136c	Judéo-arabe 1 (langue et civilisation)	2h
2^e semestre		
HEBB136c	Judéo-arabe 2 (langue et civilisation)	2h

CL2 – DEUXIÈME ANNÉE (10 ECTS)		
1^{er} semestre		
HEBA236c	Judéo-arabe 3 (langue et civilisation)	2h
2^e semestre		
HEBB236c	Judéo-arabe 4 (langue et civilisation)	2h